

SPÉCIAL TRAVAIL ENSEIGNANTS

« DU TEMPS ET DE LA CONFIANCE »

NUMÉRO

2

**AVEC VOUS,
ON L'OUVRE**



Après un premier numéro spécial en août, nous poursuivons notre campagne pour l'amélioration de nos conditions de travail. Les enseignants du primaire ont la particularité d'avoir d'un côté les obligations de service les plus lourdes des pays de l'OCDE, les classes les plus chargées et de l'autre, les salaires parmi les plus bas. Cela ne peut plus durer !

Avec vous, le SNUipp-FSU agit pour obtenir du ministère l'ouverture d'une grande négociation sur le métier de PE :

- Des moyens ambitieux pour la transformation de l'école ;
- Nos obligations de service abaissées, dont les 108 heures, avec comme première étape la fin des APC ;
- Nos salaires revalorisés, dont l'ISAE qui doit être versée à tous les enseignants des écoles et être alignée sur l'ISOE du second degré (1200 €).

Jamais sans doute l'écart entre les exigences envers notre métier et les ressources dont nous disposons n'a été aussi grand. Les raisons sont multiples. Aux attentes de plus en plus fortes de la société et des familles vis-à-vis de la réussite de tous les élèves s'opposent d'abord, des choix budgétaires qui imposent un trop grand nombre d'élèves par classe, la réduction drastique de l'accès à la formation, le manque de Rased, d'AVS ... Un mode de « gouvernance » ensuite, qui, en renforçant les contrôles hiérarchiques et en multipliant les tâches administratives accessoires, nie notre professionnalité, notre professionnalisme, et toute autonomie pour les équipes. Enfin, un temps « personnel », notamment de préparation, de plus en plus réduit avec par exemple les mercredis après-midi souvent empiétés depuis les « nouveaux rythmes ».

Ce « toujours plus » qui nous est demandé avec toujours moins de temps et sans les moyens nécessaires, ce sentiment de ne pas pouvoir tout faire pour la réussite de nos élèves ne sont plus tolérables. Alors oui, l'école mérite mieux que l'austérité et il faut exiger un budget autrement plus ambitieux que les choix du gouvernement. Alors oui, il va falloir faire confiance aux enseignants et donner du pouvoir au terrain. En arrêtant le « caporalisme », les contrôles, les injonctions et la paperasse. En leur donnant le temps de faire correctement et sereinement leur métier. Cela passe, pour commencer, par mettre les 108 heures annuelles à disposition des enseignants, hors du contrôle de la hiérarchie avec l'arrêt des APC. C'est de tout cela que le SNUipp-FSU veut discuter très vite avec la ministre. Avec ce 4 pages, nous voulons lancer le débat avec l'ensemble de la profession de nos propositions pour transformer l'école et améliorer nos conditions de travail.

ET SI ON REFONDAIT LE TRAVAIL DES ENSEIGNANTS ?

**COLLOQUE
NATIONAL
À PARIS
LE 19 JANVIER**

Polyvalence et travail en équipe, temps de travail et 108 H, confiance et inspection, le SNUipp-FSU pose des jalons pour la transformation du métier de professeur des écoles. Réaliser un travail de qualité au service de la réussite de tous : un défi plus que jamais d'actualité pour les enseignants du primaire.

À cette occasion, le SNUipp-FSU rendra publics les résultats d'une grande enquête réalisée auprès des enseignants sur la perception de leur travail aujourd'hui.

■ Avec **Yves Clot**, titulaire de la chaire de psychologie du travail au CNAM (Conservatoire national des arts et métiers)

« DU TEMPS AVEC LES 108 H À NO

Conseil école-collège, handicap (PPS), nouveaux rythmes, nouveaux programmes, plus de maîtres, scolarisation des moins de 3 ans, PAP, PAI, PPRE... À chaque fois qu'une nouvelle prescription arrive dans les écoles, le ministère répond « 108 heures » comme si ces dernières étaient extensibles à l'infini. Stop ! Le cadre des 108 heures annualisées explose et ne correspond plus aux exigences de notre métier.

Par exemple, les nouveaux programmes incitent au travail en équipe. Fort bien mais comment fait-on ? Sur quel temps ?

Le nouveau cycle III avec CM1, CM2, 6^e encourage des coopérations entre les enseignants du primaire et des collèges. Une fois encore, sur quel temps ? Et avec quels frais de déplacement ?

Aujourd'hui, le volontariat voire le militantisme professionnel a largement atteint ses limites. 27 heures par semaine dans les textes, 44 heures dans les faits : c'est beaucoup trop ! Une nouvelle organisation de notre temps de travail est indispensable. Une fois effectué leur temps d'enseignement, les enseignants du second degré ne rendent aucun compte. Pourquoi en serait-il autrement pour les professeurs des écoles ?

ON EN DÉBAT
ENSEMBLE ?

LES 108 HEURES SOUS NOTRE RESPONSABILITÉ

■ Un « forfait temps » à libre disposition des équipes

Le SNUipp-FSU revendique que les 108 heures annuelles, soit 3 heures hebdo, constituent un forfait temps mis à la disposition des enseignants. Ce temps doit reconnaître toutes les missions liées au service d'enseignement que les enseignants du 1^{er} degré assurent : travaux de préparation et recherches personnelles, travail au sein de l'équipe pédagogique, concertation, relations avec les parents d'élèves et participation aux conseils d'école. Pour le SNUipp-FSU, la hiérarchie n'a aucun contrôle à exercer sur ce temps qui doit être placé sous la stricte responsabilité des enseignants.

En prenant exemple sur ce qui existe dans le second degré, les enseignants du 1^{er} degré n'ont nul besoin d'être infantilisés et de justifier les 24 heures pour ceci ou les 18 heures pour cela dans des tableaux excel à renvoyer à la hiérarchie.

■ Arrêt des APC

Nous considérons que l'intérêt pédagogique des APC est très limité, à l'image de l'ensemble des dispositifs externalisés hors la classe, ainsi que des études l'ont démontré. Ces activités, dont le contenu et les finalités n'ont rien de déterminant tant pour la réussite des élèves que pour la qualité de l'enseignement, doivent être supprimées. Ce temps doit être redonné aux enseignants pour faire baisser leur charge de travail et leur permettre de mieux le faire.

Le ministère serait plus inspiré de baisser le nombre d'élèves dans les classes, de développer les RASED et d'étendre le « plus de maîtres que de classes » pour travailler autrement avec les élèves, notamment en petits groupes. Tout cela nécessite des moyens. Mais, nous n'avons pas à rougir de cette ambition : investir dans l'école, c'est investir dans l'avenir.

ON EN DÉBAT
ENSEMBLE ?

LA FORMATION CONTINUE, C'EST SUR LE TEMPS DE CLASSE

■ En totale déshérence, le contenu et les temps de formation continue doivent être revalorisés. Connaissez-vous des métiers où les professionnels sont si peu accompagnés ? Et ce ne sont pas quelques heures d'animations pédagogiques un mercredi après-midi ou des parcours M@gistère qui changent la donne. Pour se sentir plus à l'aise dans son travail et se ressourcer, il faut des stages de formation continue en étant remplacés sur notre temps de classe avec des contenus renouvelés permettant l'accès à la recherche.

« En matière d'aide, le plus n'est pas garant du mieux »



Parce que beaucoup se joue en amont et dans la classe, Jacques BERNARDIN, spécialiste en sciences de l'éducation et président du GFEN, parle de la limite des dispositifs renvoyés après la classe.

« En matière d'aide, le plus n'est pas garant du mieux. Multiplier les dispositifs (aide personnalisée, aide aux devoirs, accompagnement éducatif, PPRE, etc.) peut brouiller les repères, et pas seulement pour les parents, amener de la confusion quant au public visé (qui relève de quoi ?) et quant aux prérogatives des uns et des autres, amenant chacun à attendre de l'autre qu'il fasse ce que lui ne fait pas ! Par ailleurs, l'expérience passée et les recherches menées sur les dispositifs d'aide (consistant souvent à regrouper les élèves faibles, reprendre les « basiques » dans une logique de rattrapage, multiplier les activités pour les motiver, simplifier ou fragmenter pour s'adapter à leur niveau) montrent que cela a généralement peu d'effets sur les résultats des élèves et leurs attitudes face aux apprentissages, voire peut même dégrader la situation ! Ce qui finit par être désespérant au regard de l'énergie déployée... »

EXTRAIT DE FSC N° 322

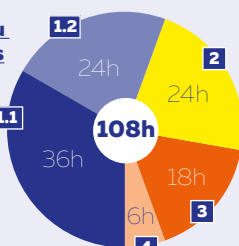
NOTRE LIBRE DISPOSITION »

POURQUOI UNE TELLE DIFFÉRENCE ENTRE LE PRIMAIRE ET LE SECOND DEGRÉ ?

Alors que dans le second degré, les missions de suivi des élèves, de travail en équipe, de rencontre avec les parents sont listées mais ne sont pas quantifiées, celles des enseignants du primaire sont réglementées heure par heure dans les 108 heures annualisées. Cela donne trop souvent lieu à des contrôles tatillons. Rien ne justifie un tel traitement. **Ce qui est possible pour les enseignants du second degré doit l'être également pour ceux du primaire. C'est autant une question d'égalité que de reconnaissance professionnelle.**

COMPARAISON DES OBLIGATIONS DE SERVICE RÉGLEMENTAIRES DES ENSEIGNANTS DU PRIMAIRE ET DES ENSEIGNANTS DU SECOND DEGRÉ

Extrait du projet du nouveau décret des enseignants du 1^{er} degré intégrant la circulaire sur les « 108 heures annualisées »



« I. – Les cent huit heures annuelles de service mentionnées à l'article premier sont réparties de la manière suivante :

1 Soixante heures consacrées :

1.1 pour 36h, à des activités pédagogiques complémentaires organisées dans le cadre du projet d'école, par groupes restreints d'élèves, pour l'aide aux élèves rencontrant des difficultés dans leurs apprentissages, pour une aide au travail personnel ou pour une activité prévue par le projet d'école ;

1.2 pour 24h, à l'identification des besoins des élèves, à l'organisation des activités pédagogiques complémentaires et à leur articulation avec les autres moyens mis en œuvre dans le cadre du projet d'école pour aider les élèves.

2 24h consacrées aux travaux en équipes pédagogiques, à l'élaboration d'actions visant à améliorer la continuité pédagogique entre les cycles et la liaison entre l'école et le collège, aux relations avec les parents, à l'élaboration et au suivi des projets personnalisés de scolarisation pour les élèves handicapés ;

3 18h consacrées au suivi d'actions de formation continue et à de l'animation pédagogique. Le suivi d'actions de formation continue représente au moins la moitié des dix-huit heures ;

4 6h de participation aux conseils d'école obligatoires. »

Extrait du décret 2014 des enseignants du 2nd degré



I. – Un service d'enseignement dont les maxima hebdomadaires sont les suivants :

[...] Professeurs certifiés, adjoints d'enseignement et professeurs de lycée professionnel : **dix-huit heures** ; [...]

II. – Les missions liées au service d'enseignement

qui comprennent les travaux de préparation et les recherches personnelles nécessaires à la réalisation des heures d'enseignement, l'aide et le suivi du travail personnel des élèves, leur évaluation, le conseil aux élèves dans le choix de leur projet d'orientation en collaboration avec les personnels d'éducation et d'orientation, les relations avec les parents d'élèves, le travail au sein d'équipes pédagogiques constituées d'enseignants ayant en charge les mêmes classes ou groupes d'élèves ou exerçant dans le même champ disciplinaire. Dans ce cadre, ils peuvent être appelés à travailler en équipe pluriprofessionnelle associant les personnels de santé, sociaux, d'orientation et d'éducation.

SOURCE : BO - MEN

« Il n'y a plus d'espace et plus de temps pour débattre des normes. »



Françoise CARRAUD,
maître de conférences
en sciences de
l'éducation à Lyon 2,

étudie les enseignants au travail pas uniquement dans leurs interactions avec les élèves mais également, entre eux, avec les ATSEM, les parents. Ces relations mettent en jeu des questions professionnelles (gestion du portail à la sortie, d'un élève difficile, de la sieste...). Non discutées, elles peuvent être alors sources de fatigue et d'épuisement. Mettre à disposition des enseignants les 108 heures, c'est aussi leur permettre d'élaborer des normes professionnelles partagées à l'échelle de leur école.

Qu'avez-vous constaté au fil de votre étude sur le travail des enseignants ?

« Travailler auprès des enfants mais aussi avec des adultes, conduit à une grande labilité de sentiments, des sensations des enseignants au cours d'une même journée. C'est une notion difficile à travailler. On la renvoie toujours à des problèmes personnels entre individus, qui devraient faire des efforts pour mieux vivre le et au travail. Pour la sociologie du travail, la relation liée aux émotions construites socialement et culturellement fait partie du travail ».

De quelles ressources dispose-t-on pour agir sur le travail émotionnel ?

« Dans les écoles, les groupes sont hétérogènes, d'âges différents, de parcours professionnels différents et des rapports subjectifs différents. Pour pouvoir travailler avec les autres, la norme du travail « bien fait » est en jeu. Et ces normes, différentes d'un individu à l'autre, sont assez peu discutées entre les professionnels. Les conflits deviennent alors personnels et non professionnels. Et comme il n'y a plus d'espace et plus de temps pour débattre des normes, on se tait, pour ceux qui ont peur de montrer leur désaccord, ou le conflit personnel devient violent. Il y a encore beaucoup à faire autour du travail émotionnel et relationnel. »

EXTRAIT DE FSC N°405

En novembre, le ministère envisage de procéder à un toilettage réglementaire de nos obligations de service. Lors du Comité technique ministériel, il compte modifier la rédaction du contenu des 108h afin de mentionner les activités pédagogiques complémentaires (APC) dans le décret définissant nos obligations de service. Pour le SNUipp-FSU, c'est l'occasion de revendiquer l'alignement sur la situation des enseignants du second degré. Nous allons déposer un amendement demandant un cadre forfaitaire à toutes ces missions liées au service d'enseignement et la suppression des APC.

DES MOYENS ET DE LA CONFIANCE

Stop à l'administratif chronophage et aux prescriptions « hors sol » qui ne tiennent pas compte de la vraie vie dans les écoles. Pour aider chaque élève, la priorité ce n'est pas l'inflation de la « paperasse ». Au contraire, ce qui est déterminant, c'est bien d'avoir les moyens nécessaires pour prendre en charge les différents besoins des élèves, au sein de classes moins chargées, avec le soutien d'autres professionnels dans les écoles et l'appui d'une formation continue de qualité.

ON EN DÉBAT
ENSEMBLE ?

DES ADULTES AUPRÈS DES ENFANTS ET AUX CÔTÉS DES ENSEIGNANTS

L'école change et les élèves aussi. Sauf que son organisation n'a pas évolué. L'expérience des aides-éducateurs en 1998, puis supprimée pour des raisons budgétaires, a permis de montrer les nombreux besoins dans les écoles. Aider à faire mieux vivre la bibliothèque, la salle informatique, améliorer le climat dans la cour... Les enseignants ont réellement besoin d'autres professionnels à leurs côtés pour améliorer le fonctionnement de l'école.

■ C'est le cas pour la scolarisation des élèves en situation de handicap qui demandent une professionnalisation des accompagnants en nombre suffi-

sant pour aider les enseignants dans les classes.

- C'est aussi le cas pour la direction d'école qui nécessite un métier d'aide administrative
- Et puis, aujourd'hui, il y a des élèves très difficiles qui résistent aux apprentissages et qui « explosent » dans la classe. Phénomène marginal certes, mais suffisamment sérieux pour nécessiter dans chaque département la création d'une cellule de spécialistes, en nombre, formés pour venir en aide aux équipes. Pour nous, ça vaut le coup !

ON EN DÉBAT
ENSEMBLE ?

CHANGER LA DONNE DE L'INSPECTION ET DES RELATIONS HIÉRARCHIQUES

Contrôle des heures, demandes systématiques d'évaluation des élèves pour des projets, inflation de paperasse, le tout déconnecté du travail réel des enseignants... Les relations avec notre institution sont trop souvent marquées du sceau de l'infantilisation. L'inspection telle qu'elle a été définie par des textes qui datent de 1983 symbolise à elle seule ce phénomène. Archaïque, stressante, injuste, trop rare, plus marquée par les lourdeurs administratives que par sa dimension formative... Les griefs ne manquent pas.

Changer l'inspection, c'est aussi commencer par changer les relations avec la hiérarchie. Il faut déconnecter note et inspection professionnelle pour que cette dernière repose sur une confrontation d'expertises différentes et complémentaires dans le respect des droits des enseignants. Un rapport de professionnel à professionnel en somme : l'enseignant maîtrise la pratique quotidienne, l'inspecteur se place dans une position à distance, qui accompagne, conseille, soutient et valorise...

« Il faudrait donner une vraie autonomie aux équipes »



Pour **Olivier MAULINI**,
professeur en
sciences de

l'éducation à l'Université de Genève, les enseignants vivent un sentiment de dessaisissement du travail par des procédures absurdes comme le fait de rendre « ostentatoire » le travail invisible (108H par exemple) qui est, par ailleurs, sous-estimé dans son contenu et son volume horaire.

« Le ressenti d'un allongement important du temps de travail vient sans doute d'une augmentation du rendement demandé. Ce que l'on sait en tout cas, c'est que le sentiment de satisfaction au travail décroît dans la profession, parce que le sentiment croît que le travail à faire n'est pas celui qui devrait être fait idéalement. Personne n'a choisi ce métier pour faire des tâches administratives. »

« Travailler en équipe n'a aucun sens si ce travail n'est pas ancré dans des projets communs, et si ces projets ne donnent pas un vrai pouvoir au terrain. Or, le rapport au pouvoir des enseignants et de leur hiérarchie est très ambivalent surtout dans un contexte conflictuel où on cherche à maximiser ses gains en obtenant la liberté et pas la responsabilité. Il s'agit de créer des conditions de travail collectif qui rendent celui-ci productif. Cela suppose de dépasser toute une série de difficultés : surtravailler, aliéner sa liberté, se mêler du travail des autres, coopérer avec des donneurs d'ordres... Il faudrait donner une vraie autonomie aux équipes peut être à partir d'incitations qui créeraient un désir. Au Québec, on attribue des moyens importants en matière de formation continue aux équipes volontaires. »

EXTRAIT DE FSC N° 395